

STIMULEARTS
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2019



STIMULEARTS
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2019

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	
Résultats	6 - 7
Évolution des actifs nets	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes afférentes aux états financiers	11 - 15





Sylvestre
Roy &
Associés Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
StimuleArts

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de StimuleArts, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, StimuleArts tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de StimuleArts et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2019 et le 31 mars 2018, de l'actif à court terme au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, et des actifs nets au 1er avril et 31 mars 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sylvestre, Roy & Associés Inc.

SYLVESTRE, ROY & ASSOCIÉS INC.¹

Terrebonne, le 10 juin 2019

¹ Par Luc Villeneuve, CPA auditeur, CGA



STIMULEARTS
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019
(audité)

	2019	2018
PRODUITS		
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - PSOC	181 756 \$	166 591 \$
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Entente de services	132 191	138 610
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Plan d'accès	34 397	33 855
Centre intégré de Santé et de Services Sociaux de Laval - Activité de jour en DI-TSA	28 000	-
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Plan d'action du trouble Spectre de l'Autisme	25 000	-
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Rehaussement en technologie de l'information	2 800	-
Centraide du Grand Montréal - Mission Générale	62 800	62 800
Emploi-Québec	9 738	41 152
Emploi d'été Canada	17 017	12 625
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Laval - Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées	7 000	6 170
Conférence régionale des élus de Laval - Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées	-	500
Ville de Laval	-	1 000
Ministère de la Santé et des Services Sociaux - Salle de Stimulation	800	-
Cotisation des usagers	82 373	65 899
Carte de membres	2 160	2 190
Activités de financement	4 382	2 769
Dons	1 621	8 887
Intérêts et autres revenus	2 609	1 308
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	7 019	1 076
	601 663	545 432



STIMULEARTS
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019
(audité)

	2019	2018
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	495 683	413 784
Sous-traitance	6 516	760
Honoraires professionnels	7 175	4 991
Matériel d'animation	23 819	20 122
Assurances	2 327	2 554
Télécommunications	2 227	2 806
Électricité et chauffage	10 636	10 641
Frais informatique	8 790	16 289
Papeterie et frais de bureau	12 673	8 738
Entretien et réparations	8 566	9 337
Frais de vie associative et de réunions	2 797	2 029
Formation et colloques	418	250
Frais de déplacements	335	128
Amortissement des immobilisations corporelles	13 377	7 752
Intérêts et frais bancaires	214	75
	595 553	500 256
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6 110 \$	45 176 \$



STIMULEARTS
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019
(audité)

	Investis en immobilisations (Note 5)	Affectés (Note 6)	Non affectés	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT	22 553 \$	25 000 \$	114 389 \$	161 942 \$	116 766 \$
Excédent des produits sur les charges	(6 358)	-	12 468	6 110	45 176
Acquisition d'immobilisations	1 000	-	(1 000)	-	-
Affectations d'origine interne (Note 6)	-	40 000	(40 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	17 195 \$	65 000 \$	85 857 \$	168 052 \$	161 942 \$



STIMULEARTS
BILAN
AU 31 MARS 2019
(audité)

	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	165 727 \$	155 568 \$
Cotisation des usagers à recevoir	14 350	262
Taxes à la consommation à recevoir	9 213	4 799
Subventions à recevoir	3 293	11 134
	192 583	171 763
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 3)	45 756	58 133
	238 339 \$	229 896 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs	6 178 \$	3 711 \$
Salaires et vacances à payer	32 077	26 002
Dépôts des usagers	685	41
Déductions à la source à payer	2 786	2 620
	41 726	32 374
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	28 561	35 580
	70 287	67 954
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS (Note 5)	17 195	22 553
AFFECTÉS (Note 6)	65 000	25 000
NON AFFECTÉS	85 857	114 389
	168 052	161 942
	238 339 \$	229 896 \$

Pour le conseil d'administration


Administrateur


Administrateur



STIMULEARTS**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

(audité)

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	6 110 \$	45 176 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 377	7 752
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(7 019)	(1 076)
	12 468	51 852
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Cotisation des usagers à recevoir	(14 088)	1 515
Taxes à la consommation à recevoir	(4 414)	(1 242)
Subventions à recevoir	7 841	(7 808)
Comptes fournisseurs	2 467	3 711
Salaires et vacances à payer	6 075	3 531
Dépôts des usagers	644	(65)
Déductions à la source à payer	166	348
Subvention reportée	-	(15 000)
	(1 309)	(15 010)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	11 159	36 842
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des immobilisations corporelles	(1 000)	(34 278)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 000)	(34 278)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations encaissés	-	30 500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	30 500
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	10 159	33 064
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	155 568	122 504
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	165 727 \$	155 568 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.



STIMULEARTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019
(audité)

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

StimuleArts est un organisme sans but lucratif constitué sous la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec qui a comme mission de fournir des ateliers adaptés pour personnes handicapées intellectuellement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations des usagers à recevoir et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et des dépôts des usagers.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée au résultat. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée au résultat.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.



STIMULEARTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019
 (audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration général rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets. Les cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues.

L'organisme comptabilise tous ses autres produits selon la comptabilité d'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est réparti sur la durée de vie utile des biens et est calculé selon les méthodes, durée et taux suivants :

	Méthode	Durée / Taux
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipements adaptés	Dégressif	20 %
Équipements informatiques	Dégressif	30 %
Équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Salle de stimulation	Dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.



STIMULEARTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. Il bénéficie également d'un loyer gratuit. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Équipement et mobilier de bureau	6 615 \$	5 805 \$	810 \$	1 013 \$
Équipements adaptés	11 727	8 697	3 030	2 642
Équipements informatiques	21 554	18 343	3 211	4 587
Équipement	20 294	16 079	4 215	5 268
Améliorations locatives	32 766	25 699	7 067	10 344
Salle de stimulation	34 279	6 856	27 423	34 279
	127 235 \$	81 479 \$	45 756 \$	58 133 \$

4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations, destinés à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2018	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2019
Améliorations locatives	3 855 \$	- \$	(551) \$	3 304 \$
Équipements informatiques	1 225	-	(368)	857
Salle de stimulation	30 500	-	(6 100)	24 400
	35 580 \$	- \$	(7 019) \$	28 561 \$



STIMULEARTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019
(audité)

5. ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS

Le solde des actifs nets investis en immobilisations se compose de :

	2019	2018
Immobilisations corporelles - valeur nette	45 756 \$	58 133 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(28 561)	(35 580)
	17 195 \$	22 553 \$

6. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration a procédé à une affectation de 25 000 \$ pour une relocalisation potentielle de l'organisme. Aucun montant n'a été utilisé en date du 31 mars 2019. De plus, au cours de l'exercice, un montant de 40 000 \$ a été affectée à la création d'un nouveau groupe.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu de baux à louer des locaux ainsi qu'un photocopieur pour un montant total de 4 044\$. En ce qui concerne les locaux, l'organisme n'a aucun loyer à payer au locateur, seul les frais de fonctionnement du bâtiment étant à la charge de l'organisme.

Les frais minimums exigibles en vertu de ces engagements contractuels au cours du prochain exercice s'établissent comme suit :

2020
<u>4 044 \$</u>



STIMULEARTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019
(audité)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement l'égard à ses comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et des dépôts des usagers.

L'organisme considère qu'il dispose de liquidités suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux cotisations des usagers à recevoir et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités. Une bonne proportion de ces comptes a été reçue dans les semaines suivant la fin d'exercice. L'organisme surveille de façon continue les montants à recevoir et n'a pas jugé bon de prendre une provision pour créances douteuses.

